

2018-03-035-DGS

nomenclature: 9.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2018

OBJET : ACQUISITION D'UNE LICENCE IV DÉBIT DE BOISSONS

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25
24 (point n° 2018-03-031-DGS)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30
29 (point n° 2018-03-031-DGS)



2018-03-035-DGS - ACQUISITION LICENCE IV DÉBIT DE BOISSONS

Monsieur le Maire indique qu'une opportunité s'est présentée pour la Commune concernant l'acquisition d'une Licence IV suite à la fermeture du restaurant « l'extrême sud » à Tarnos. Le prix de cette licence IV est de 7 500€.

L'acquisition de cette licence constitue un atout pour la Commune en permettant de préserver une possibilité d'animation locale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette licence IV.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant l'ordonnance de liquidation judiciaire rendue par la Tribunal de Commerce de Dax le 16 novembre 2017 qui autorise la vente de gré à gré de la licence IV appartenant à Madame GUITART épouse NAUDE au prix de 7 500€ à la Commune de Tarnos,

DELIBERE

AUTORISE l'acquisition de la licence IV appartenant à Madame GUITART épouse NAUDE pour un montant de 7 500 €.

DÉSIGNE Maître SARRAILH, notaire à Bayonne - 1 rue P. Rectoran – pour établir l'acte correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document concernant cette transaction.

DIT que l'intégralité des frais d'acte et des documents annexes sera prise en charge par la Commune.

DIT que les sommes nécessaires pour le règlement de cette dépense sont prévues au budget 2018.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 mars 2018

Le Maire

